



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 09 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le 09 décembre deux 2024, au 94, rue de l'Église, à 19h30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire.

PRÉSENCES

Étaient présents :

- **Mesdames** : Manon Cadieux, conseillère; Mélanie Larente, conseillère
- **Messieurs** : André Trudel, Aurèle Cadieux, Pascal Bissonnette et Éric Lévesque, conseillers, formant la majorité du conseil

Également présente :

- **Mme** Francine Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière adjointe

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire ouvre l'assemblée à 19h30.

Il informe que le point #11 à l'ordre du jour sera discuté immédiatement après le point #5.

24-12-296

POINT 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux

Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que soumis

ADOPTÉE

POINT 2 PÉRIODE DE QUESTIONS

2.1 Aucune question n'a été soulevée.

POINT 3
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2024 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2024

Considérant que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

24-12-297 Proposée par M. Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolue à l'unanimité par les membres présents,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 novembre 2024 soit approuvé.

ADOPTÉE

24-12-298 Proposée par M. Aurèle Cadieux, conseiller,
et adoptée à l'unanimité par les membres présents,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 novembre 2024 soit approuvé.

ADOPTÉE

POINT 4
FINANCES

24-12-299 Proposée par M. André Trudel, conseiller,
et résolue à l'unanimité par les membres présents,

QUE la liste des comptes à payer, registre des salaires et carte de crédit Mastercard soient acceptés :
La directrice générale et greffière-trésorière adjointe confirme que les crédits sont disponibles pour le paiement de ces comptes.

ADOPTÉE

24-12-300 **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Proposée par M. Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolue à l'unanimité par les membres présents,

QUE Mme Francine Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, soit autorisée à effectuer le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles dès leur réception, jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget.

ADOPTÉE

POINT 5
CORRESPONDANCE

La correspondance est acceptée telle que lue.

POINT 6
AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT

POINT 6.1 – AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT #25-258

Monsieur le conseiller M. Aurèle Cadieux donne un **AVIS DE MOTION** de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 25-258 concernant le taux de taxe foncière générale et le taux de taxe foncière spéciale pour l'exercice financier 2025.

POINT 6.2 – AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT #25-259

Madame la conseillère Mme Mélanie Larente donne un **AVIS DE MOTION** de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 25-259 concernant une compensation pour le service d'aqueduc pour l'exercice financier 2025.

POINT 6.3 – AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT #25-260

Monsieur le conseiller M. Éric Lévesque donne un **AVIS DE MOTION** de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 25-260 concernant une compensation pour le service d'enlèvement et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'exercice financier 2025.

POINT 6.4 – AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT #25-261

Monsieur le conseiller M. Pascal Bissonnette donne un **AVIS DE MOTION** de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 25-261 concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes et d'une compensation pour les services municipaux pour l'exercice financier 2025.

POINT 6.5 – AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT #25-262

Monsieur le conseiller M. André Trudel donne un **AVIS DE MOTION** de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 25-262 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales et de compensations pour l'exercice financier 2025.

POINT 6.6 – AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT #25-263

Madame la conseillère Mme Manon Cadieux donne un **AVIS DE MOTION** de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 25-263 concernant une compensation pour le projet d'internet haute vitesse pour l'exercice financier 2025.

24-12-301

POINT 7.1

POSTE CANADA : FERMETURE DU COMPTOIR POSTAL À MONT-SAINT-MICHEL, LE 20 DÉCEMBRE 2024

Proposée par le conseiller M. Aurèle Cadieux,
et résolue à l'unanimité par les membres présents :

QU'une demande soit adressée à M. Allard de Postes Canada en vue de la relocalisation des boîtes postales situées sur la rue de l'Église ;

QUE le conseil municipal rejette l'offre de déneigement proposée par Postes Canada au coût de 400 \$.

ADOPTÉE

24-12-302

POINT 7.2

ÉQUIPEMENT SUPRA-LOCAL : RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE

Proposée par le conseiller M. André Trudel,
et résolue à l'unanimité par les membres présents :

CONSIDÉRANT :

- Le comité de négociation désigné par dix municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle pour les représenter lors des négociations avec la Ville de Mont-Laurier concernant le partage du coût des activités et des équipements à caractère supralocal ;
- La recherche de solutions permettant de conclure une entente durable pour l'ensemble des municipalités ;
- La nécessité de renouveler l'entente signée entre les parties selon les mêmes termes pour une année supplémentaire.

IL EST RÉSOLU QUE :

- La Commission municipale accompagne les municipalités sur l'ensemble du territoire et statue, en cas de mésentente, sur un modèle de partage des coûts durable et équitable, et ce, à compter de l'année 2025 ;

La Municipalité de Mont-Saint-Michel s'engage à respecter la décision de la Commission municipale.

ADOPTÉE

24-12-303

**POINT 7.3
AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES : FOSSE SEPTIQUE –
CHALET DES PATINEURS**

Proposée par la conseillère Mme. Mélanie Larente,
et résolue à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal autorise Mme Francine Lévesque, directrice générale adjointe, à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de la fosse septique du chalet des patineurs.

ADOPTÉE

24-12-304

**POINT 7.4
IMPLANTATION DE LA PREMIÈRE LIGNE PG : PERSONNE AUTORISÉES
PAR LA MRC**

Proposée par le conseiller M. Pascal Bissonnette,
et résolue à l'unanimité par les membres présents,

QUE le conseil autorise la signature de la résolution concernant l'implantation de la première ligne PG et l'identification des personnes autorisées par la MRC.

ADOPTÉE

24-12-305

**POINT 7.5
PROJET D'ARCHIVE DE LA MRC**

Proposée par le conseiller M. André Trudel,
et résolue à l'unanimité par les membres présents,

QUE le conseil approuve la participation de la municipalité au projet d'archive de la MRC d'Antoine-Labelle et autorise la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

24-12-306

POINT 7.6
ACHAT DE DEUX ORDINATEURS

Proposée par le conseillère Mme. Manon Cadieux,
et résolue à l'unanimité par les membres présents,

QUE le conseil approuve l'acquisition de deux ordinateurs pour les besoins de l'administration et autorise la directrice générale à procéder à cet achat dans le respect du budget alloué.

ADOPTÉE

24-12-307

POINT 7.7
ADHÉSION AU PROGRAMME MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS)

Proposée par le conseiller M. Aurèle Cadieux,
et résolue à l'unanimité par les membres présents,

QUE le conseil autorise l'adhésion de la municipalité au programme MADA et s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à sa réalisation.

ADOPTÉE

24-12-308

POINT 8.1
AFFICHAGE D'APPEL DE CANDIDATURES AU CCU

Proposée par la conseillère Mme Mélanie Larente,
et résolue à l'unanimité par les membres présents,

QUE le conseil approuve l'affichage d'un appel de candidatures pour les postes vacants au sein du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), et ce, selon les modalités prévues par la politique de recrutement.

ADOPTÉE

POINT 9.1
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE DU LAC GRAVEL

Le conseil approuve le projet de réfection de la Montée du lac Gravel et autorise l'exécution des travaux selon les plans et devis établis, conformément au budget prévu. Toutefois, la réalisation des travaux demeure conditionnelle à l'obtention d'une aide financière.

POINT 9.2
TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 1 MOREAU

Le conseil décide de reporter les travaux de réfection du rang 1 Moreau à une date ultérieure, en fonction des circonstances et des priorités.

POINT 9.3
DÉPÔT D'UNE SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE GRATTE G-8
(NIVELAGE DES CHEMINS)

Le conseil envisage de lancer une procédure de soumission pour l'acquisition d'une Gratte G-8 et souhaite organiser une démonstration préalable afin d'évaluer l'équipement avant toute décision finale relative au nivellement des chemins municipaux.

24-12-309

POINT 10.1
OFFRE DE SERVICES POUR LA PRÉPARATION D'UN NOUVEAU PLAN
D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITS D'EAU
POTABLE ET CHAUSSÉE (MISE À JOUR 2016)

Il est proposé par la conseillère Mme Manon Cadieux,
et résolu à l'unanimité par les membres présents,

QUE le conseil demande une offre de services relative à l'élaboration d'un nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et des chaussées, et mandate la Directrice générale à procéder à la demande de deux soumissions.

ADOPTÉE

POINT 11.1
AGA DES RÉSIDENTS ET RIVERAINS DU LAC GRAVEL TENUS LE 23
NOVEMBRE 2024

Le conseil appuie les résidents et riverains du lac Gravel dans leurs démarches en faveur de la protection de l'environnement.

24-12-310

POINT 12.1
UNITÉ MOBILE 701

Il est proposé par Mme Mélanie Larente, conseillère,
et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le conseil autorise l'acquisition de l'unité mobile 701 pour le service d'incendies et confère à M. André Trudel le mandat de signer le contrat afférent, ainsi que les documents nécessaires auprès de la SAAQ.

ADOPTÉE

POINT 13.1
MARCHÉ DE NOËL – 30 NOVEMBRE ET 1ER DÉCEMBRE 2024

Le conseil remercie les organisateurs et bénévoles pour leur contribution au succès du marché de Noël du 30 novembre et 1er décembre 2024.

POINT 13.2
PARADE DU PÈRE NOËL – 14 DÉCEMBRE 2024

Le conseil approuve la tenue de la parade du père Noël prévue pour le 14 décembre 2024 et remercie tous les participants et bénévoles pour leur soutien.

24-12-311 **POINT 14.1**
SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 23 JANVIER 2025, ADOPTION DU BUDGET
2025

Il est proposé par le conseiller M. Éric Lévesque,
et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le conseil convienne de tenir une séance extraordinaire le 23 janvier 2025
afin d'adopter le budget pour l'exercice financier 2025.

ADOPTÉE

24-12-312 **POINT 14.2**
REMPLACEMENT AU POSTE DE DG

Il est proposé par la conseillère Mme Manon Cadieux,
et résolu à l'unanimité par les membres présents,

QUE le conseil mandate l'employé no 46, DG par intérim en l'absence de la DG,
pour assurer la continuité des fonctions administratives.

ADOPTÉE

24-12-313 **POINT 14.3**
TAUX HORAIRE DG PAR INTÉRIM

Il est proposé par Mme Manon Cadieux, conseillère,
et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le conseil autorise la révision du taux horaire de l'employé no 46,
conformément aux postes en vigueur.

ADOPTÉE

24-12-314 **POINT 15**
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Mme Mélanie Larente,
et résolu à l'unanimité par les membres présents,

QUE la séance soit levée. Il est 21 h.

ADOPTÉE

PASCAL BISSONNETTE
Maire Suppléant

FRANCINE LÉVESQUE
Directrice générale, ADJ

Je, Pascal Bissonnette atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

PASCAL BISSONNETTE